

4 avril 2022

(22-2678)

Page: 1/1

**Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires**

Original: anglais

**ACTIONS DE LA CHINE LIÉES À LA COVID-19 QUI AFFECTENT LE  
COMMERCE DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET AGRICOLES –  
PRÉOCCUPATION COMMERCIALE N° 487**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La communication ci-après, reçue le 28 mars 2022, est la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique à la réunion du Comité SPS de l'OMC des 23-25 mars 2022 et est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

1. Les États-Unis souhaitent réitérer les préoccupations qu'ils ont exprimées depuis un an et demi au sujet de plusieurs mesures que la Chine continue de mettre en œuvre, y compris les prescriptions en matière de dépistage relatives aux produits alimentaires, les rejets au point d'entrée de produits importés lorsque des résultats positifs au test d'amplification des acides nucléiques sont signalés, et la suspension des importations en provenance d'établissements spécifiques.
2. Comme les États-Unis et d'autres Membres l'ont rappelé à la Chine à de nombreuses occasions, les lignes directrices de la FAO les plus récentes pour prévenir la transmission de la COVID-19 dans les entreprises du secteur alimentaire indiquent ce qui suit: "les données actuelles indiquent que ni les aliments ni les emballages alimentaires ne constituent une voie de propagation des virus à l'origine de maladies respiratoires, dont le SARS-CoV-2. En d'autres termes, le SARS-CoV-2 ne constitue pas un problème direct de sécurité alimentaire".
3. Par la notification [G/SPS/N/CHN/1173](#), la Chine a indiqué qu'elle mettait en œuvre ces mesures à titre d'urgence. La Chine a eu suffisamment de temps pour recueillir et présenter des éléments de preuve scientifiques justifiant ces mesures. À ce jour, la Chine n'a pas fourni de justification scientifique ni de résultats d'essais à l'appui de la nécessité ou de l'efficacité de ces mesures malgré de nombreuses demandes de Membres de l'OMC.
4. Alors que le monde poursuit son processus de réouverture et de reconstruction, les restrictions commerciales injustifiées qui ont été adoptées par la Chine pendant la pandémie de COVID-19 continuent de faire augmenter les prix des produits alimentaires pour les consommateurs, menacent les chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales, ralentissent les efforts mondiaux de reprise et posent de nouveaux problèmes pour la sécurité alimentaire mondiale.
5. Nous invitons à nouveau instamment la Chine à retirer ces mesures et à travailler de concert avec ses partenaires mondiaux dans le sens des orientations données par les organisations internationales, qui sont fondées sur l'ensemble des preuves scientifiques concernant la COVID-19. La collaboration est essentielle au moment où nous nous efforçons collectivement de combattre la pandémie, d'éviter les obstacles inutiles au commerce des produits alimentaires et agricoles et de maintenir la sécurité alimentaire pour tous.
6. Enfin, les États-Unis notent que deux établissements producteurs de volailles des États-Unis n'ont toujours pas le droit d'exporter vers la Chine, plus d'un an après que celle-ci ait suspendu les exportations sur la base alléguée de préoccupations liées à la COVID-19. Ces établissements ont fourni à la Chine des renseignements substantiels à l'appui du rétablissement des activités, mais la Chine n'a pas indiqué de procédure claire pour la reprise du commerce. Nous encourageons la Chine à rendre cette procédure publique et à rétablir rapidement le droit de ces établissements d'exporter vers la Chine.